

L'Hôpital à domicile 35 (HAD 35)

L'HAD 35 est un établissement de santé privé à but non lucratif porté par une Association loi 1901. Il dispose d'une autorisation d'activités de médecine générale et pédiatrique, de soins de suite et de réadaptation (SSR) et d'obstétrique.

L'HAD 35 est une structure sanitaire polyvalente et généraliste qui réalise des prises en charge hospitalières au domicile des patients, en lien avec les professionnels de santé libéraux, les établissements et autres acteurs de santé.

Il est composé d'une équipe pluridisciplinaire, (médecins, sages-femmes, pharmacien, cadres de santé, infirmiers et infirmiers spécialisés, aides-soignants, psychologues, assistants sociaux) bénéficiant de compétences spécifiques (diplômes universitaires douleur, soins palliatifs, soins palliatifs pédiatriques, plaies et cicatrisation...)

Son secteur géographique d'intervention, défini par l'Agence Régionale de Santé, couvre les territoires suivants:

Pays de Rennes, de Fougères, de Vitré- Porte de Bretagne, de Brocéliande, des Vallons-de-Vilaine, et des communes du Pays de Saint-Malo appartenant au Territoire de Santé N°5.

En pratique :

Pour effectuer une demande de pré-admission:

- **Si vous êtes médecin hospitalier :**
Connectez-vous simplement au logiciel ORIS ou utilisez le fax
- **Si vous êtes médecin traitant:**
Joignez-nous par téléphone ou par fax.

Nous contacter:

HAD 35
7, rue J.M de la Gournerie
35000 Rennes
Tél : 02.99.41.14.33
Fax : 02.99.77.46.88
admission@had35.fr



HAD35
l'hôpital à domicile

La qualité de l'hôpital



Le confort de sa maison



Qu'est-ce que l'Hospitalisation A Domicile? (HAD)

L'hospitalisation à domicile est un mode de prise en charge alternatif à un séjour en établissement hospitalier.

En ce sens, l'HAD assure au domicile des patients de tous âges, des soins médicaux et paramédicaux techniques, lourds et complexes.

Il intervient dans une vision globale et coordonnée de la prise en charge des patients, en assurant le lien professionnel:

- des médecins traitants, hospitaliers, avec les médecins coordonnateurs de l'HAD,
- de son équipe pluridisciplinaire avec les professionnels de santé libéraux (médecins, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes, sages-femmes...)

L'HAD s'inscrit également dans une démarche de partenariat avec les acteurs sanitaires et médico-sociaux (MCO, MPR, SSIAD, EHPAD, FAM, ...) pour construire en faveur de chaque patient un parcours de soins adapté ou, le cas échéant, une prise en charge conjointe.

Établissement de santé au sens du Code de la santé publique, l'HAD:

- Est garant de la qualité et de la sécurité de soins,
- Est certifié par la Haute Autorité de Santé,
- Assure la continuité des soins 24h/24 et 7j/7.
- Respecte les droits des patients et leur libre choix d'être pris en charge sur leur lieu de vie.

Quel patient est éligible à l'HAD?

L'HAD s'adresse aux patients nécessitant une prise en charge continue et complexe, une coordination de soins, une surveillance hospitalière ou un traitement réservé à l'usage hospitalier.

Il est possible pour les médecins d'évaluer l'éligibilité d'un patient en quelques clics grâce à l'outil de la Haute Autorité de Santé (ADOP-HAD)

accessible à l'adresse web suivante :

<http://adophad.has-sante.fr>



Comment initier une HAD ?

Une entrée en HAD repose sur :

1. une prescription médicale par le médecin traitant ou le médecin hospitalier, (*formulaire- type fourni par l'HAD*)
2. une évaluation globale de l'état de santé du patient et de son environnement par les professionnels médicaux, psycho-sociaux et paramédicaux de l'HAD,
3. un projet de soins individualisé partagé avec le médecin traitant,
4. un accord formel du patient et de son entourage.

Quels types de soins?

Sont notamment pris en charge en HAD :

Pansements complexes et soins spécifiques (stomies compliquées) // Soins palliatifs // Douleur // Rééducation orthopédique, neurologique et gériatrique // Nutrition entérale et parentérale // Traitement par voie veineuse : anti-infectieux ou autre // Nutrition entérale parentérale // Chimiothérapie // Traitement post-chirurgical // Surveillance post chimiothérapique // Soins de nursing lourds // Surveillance post-chirurgie // Surveillance de grossesse à risque // Post-partum pathologique // Prise en charge psychologique et/ou sociale.

L'HAD en quelques mots:

- Respecte le libre choix du patient d'être soigné dans son lieu de vie (domicile, établissements sociaux et medico-sociaux),
- Évite ou raccourcit une hospitalisation avec hébergement,
- Positionne le médecin traitant comme référent et pivot de la prise en charge médicale,
- Garantit une prise en soins conjointe et pluridisciplinaire des acteurs et professionnels de santé,
- Assure des soins couverts par les régimes d'assurance maladie obligatoires et complémentaires au même titre qu'un établissement de santé avec hébergement.